SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

Le vendredi 6 mai 2016 à 19h30

À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel 1890, rue Principale, Duhamel

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
 - 1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption des procès-verbaux du 1^{er}, 13 et 25 avril 2016

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois d'avril 2016
- 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois d'avril 2016
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 26 avril 2016
- 2.4 Rapport comparatif au 30 mars 2016
- 3. Mine lac à la Loutre
- 4. Période de questions
- 5. Département de l'Administration
 - 5.1 Correspondance
 - 5.2 Gestion de personnel
 - 5.2.1 Affectation d'un employé au poste de chef groupe été
 - 5.2.2 Fin de probation personnel occasionnel
 - 5.2.3 Embauche d'une concierge
 - 5.2.4 Renouvellement de l'assurance collective 2016
 - 5.3 Plan de remplacement des véhicules et achat d'une pelle mécanique
 - 5.4 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations numéro 2016-03
 - 5.5 Avis à la municipalité de Lac-des-Plages : révision de l'entente de protection contre l'incendie réso#11-12-16540 et révision du règlement numéro 95-025 au sujet de la collecte des matières résiduelles des propriétés situées sur le territoire de Lac-des-Plages
 - 5.6 Autorisation de paiement- SQ
- 6. Département de l'Hygiène du milieu
 - 6.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu
 - 6.2 Modifier la résolution 16-04-18064 : Résultat de l'appel d'offres des dalles de béton pour site de transfert léger
- 7. Département des Travaux publics
 - 7.1 Compte rendu du département des travaux publics
 - 7.2 Location d'une pelle mécanique travaux municipaux 2016
 - 7.4 Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 8. Département de la Sécurité publique
 - 8.1 Compte rendu du département de la sécurité publique
 - 8.2 Modification du règlement 9-1-1

- 9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 9.1 Compte rendu du département de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 9.2 Tarification des accès aux lacs
 - 9.3 Avis de motion : Modification du règlement relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination de nos lacs habités, à l'accès aux lacs et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations
- 10. Département des Loisirs, culture et tourisme
 - 10.1 Compte rendu du département des Loisirs, culture et tourisme
 - 10.2 Abroger résolution numéro 16-04-18042 Demande de subventions pour des œuvres d'art de Mélodie Coutou
 - 10.3 Engagement d'un groupe de musique dans le cadre de la fête nationale
 - 11. Département du Service à la collectivité 11.1
- 12. Varia
 - 12.1 Demande de modification de l'entente pour la tenue du Rallye Défi
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

À une séance ordinaire, tenue le 6 mai 2016,19 h 30, à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, sous la présidence de monsieur David Pharand, maire

Sont présents:

Sont absents avec motivation:

Messieurs Daniel Berthiaume

Michel Longtin Gaétan Lalande Noël Picard Madame Doris Larose Monsieur Gilles Payer

Secrétaire d'assemblée: madame Claire Dinel, directrice générale est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. 16-05-18047

1. 16-05-18047 <u>Ouverture de la séance</u>

Il est résolu à l'unanimité

Que.

La séance ordinaire soit ouverte à 19 h 37.

Adoptée.

1.2 16-05-18048 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant « les varias » ouverts.

Adoptée.

1.3 16-05-18049 Lecture des procès-verbaux du 1^{er}, 13 et 25 avril 2016

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La lecture des procès-verbaux du 1^{er}, 13 et 25 avril soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

<u>2.1 16-05-18050 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois d'avril 2016</u>

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil approuve le paiement des comptes du mois d'avril 2016, pour un montant de 128 058.03\$, présentés à la liste sélective des déboursés et payés par les chèques no 19287 à 19382, ainsi que par les prélèvements no 4133 à 4152, de même que les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 388.90\$;

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois d'avril 2016

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'avril 2016, pour une dépense totale de 39 971.14\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière dépose et certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois d'avril 2016.

Claire Dinel Directrice générale et secrétaire adjointe

2.3 16-05-18051 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 26 avril 2016

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses, au 26 avril 2016, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

2.4 16-05-18052 Rapport comparatif au 30 mars 2016

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale doit déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le dit rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 mars 2016 soit accepté.

Adoptée.

3. SUIVI SUR LE PROJET DE LA MINE À LA LOUTRE

Un mémoire est déposé et les membres du conseil en prendront connaissance; ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois d'avril 2016 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 6 mai 2016»

Gestion de personnel

5.2.1 16-05-18053 Affectation d'un employé au poste de chef groupe été

ATTENDU la démission de monsieur André Bélisle, au poste de chef de groupe - été;

ATTENDU l'affichage à l'interne pour le poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, d'affecter monsieur Maxime Lapointe au poste de chef de groupe - été;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil endossent la recommandation de monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, d'affecter monsieur Maxime Lapointe au poste de chef de groupe-été, à savoir entre le 1^{er} mai et le 30 octobre de chaque année, conformément à la convention collective en vigueur, classe 10, échelon 5 ;

Que,

Cette nomination est rattachée à la période de probation prévue à la convention, au terme de laquelle le directeur de la gestion du territoire déposera ses recommandations quant à la permanence de monsieur Maxime Lapointe à ce poste.

Adoptée.

5.2.2 16-05-18054 Fin de probation - personnel

ATTENDU la fin de la période de probation de madame Christiane Leclaire, chauffeur-journalier occasionnel, et de monsieur Christian Lévesque, journalier occasionnel,

ATTENDU les recommandations favorables de monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, afin que madame Christiane Leclaire et monsieur Christian Lévesque soient inclus à la liste de rappel des occasionnels de la municipalité.

Il est résolu à l'unanimité

Que.

Le Conseil reconnait que la période de probation de madame Christiane Leclaire, à titre de chauffeur-journalier, et de monsieur Christian Lévesque, à titre de journalier, est complétée et que, suivant les recommandations de monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, ces derniers sont maintenant ajoutés à la liste des employés occasionnels.

Adoptée

5.2.3 16-05-18055 Embauche d'une concierge

ATTENDU QUE madame Sylvie Rose a été affectée au poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire;

ATTENDU QUE madame Rose occupait, jusqu'au 18 avril 2016, le poste de concierge;

ATTENDU QUE le poste de concierge a été affiché à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE madame Claire Dinel, directrice générale, recommande d'engager madame Hélène Skelling;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil acceptent la recommandation de madame Claire Dinel, directrice générale, d'engager madame Hélène Skelling au poste de concierge, classe 2, échelon 1;

Que,

Conformément à la convention collective en vigueur, une période de probation de 675 heures s'applique, au terme de laquelle la directrice générale déposera ses recommandations en ce qui a trait à la permanence de madame Skelling.

Adoptée.

5.2.4 16-05-18056 Renouvellement de l'assurance collective 2016

ATTENDU QUE le Groupe Major a présenté les conditions relatives au renouvellement de l'assurance collective, pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE le Conseil, par la résolution 15-02-17643, avait autorisé l'affectation d'une partie de la réserve, et ce, afin de limiter à 10% la hausse applicable à la prime des employés;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis de permettre cette affectation, à chaque année, lorsque les nouvelles conditions de renouvellement se traduisent par une augmentation de la prime présentée de plus de 10%;

ATTENDU QUE, pour l'année 2016, cette augmentation représente 21,43%;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise l'affectation d'une partie de la réserve, inscrite au compte 59 131 41, afin de compenser toute augmentation annuelle supérieure à 10% de la prime payable pour l'assurance collective des employés de la Municipalité.

Adoptée.

5.3 16-05-18057 Plan de remplacement des véhicules et achat d'une pelle mécanique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer des véhicules prévus au plan de remplacement des véhicules et procéder à l'acquisition d'une pelle mécanique;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt est nécessaire pour financer l'achat de ces véhicules :

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le remplacement des véhicules prévus au plan de remplacement, soient le camion cube du service d'incendie, le véhicule d'urgence des premiers répondants, ainsi que l'acquisition d'une pelle mécanique;

Et que,

L'achat des véhicules soit financé par un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations, à présenter auprès du Ministère des affaires municipales.

Adoptée.

5.4 16-05-18058 Règlement d'emprunt 2016-03, décrétant des dépenses en immobilisations de 430 000.\$, et un emprunt du même montant

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE:

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour un montant de 430 000 \$.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 430 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

5.5 16-05-18059 Avis à la municipalité de Lac-des-Plages : modifications de l'entente de protection contre l'incendie et collecte des matières résiduelles des propriétés situées sur le territoire de Lac-des-Plages

ATTENDU l'entente avec la municipalité de Lac-des-Plages concernant la protection contre l'incendie, autorisée par la résolution #11-12-16540, ainsi que le règlement 95-025 relatif à la collecte des matières résiduelles des propriétés situées sur une partie du territoire de Lac-des-Plages;

ATTENDU que lesdites ententes prévoient qu'un avis doit être transmis, dans un délai de 6 mois, afin de permettre de réviser les modalités;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil autorisent la direction générale à acheminer une lettre certifiée à la Municipalité de Lac-des-Plages demandant de réviser les modalités des ententes relatives à ces services.

Adoptée.

5.6 16-05-18060 Autorisation de paiement- SQ

ATTENDU la quote-part de la SQ au montant de 189 893\$ pour l'année 2016;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du conseil autorisent le paiement de la quote-part au montant de 189 893\$ en deux versements, à savoir :

- 94 947\$ en date du 30 juin 2016
- 94 946\$ en date du 31 octobre 2016

Adoptée.

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu de l'Hygiène du milieu.

6.2 16-05-18061 Modifier la résolution 16-04-18064 : Résultat de l'appel d'offres des dalles de béton pour site de transfert léger

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire D.M.J. construction ne détient pas la licence 3.1 exigée par la Régie du Bâtiment, pour l'exécution des travaux d'un mur de soutènement ;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre soumissionnaire ayant déposé une offre, suivant l'appel d'offres HM2016-03, ne possède la licence 3.1, sauf un soumissionnaire pour lequel le prix est trop élevé;

CONSIDÉRANT les délais d'obtention de la licence précitée par l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT QUE le site de transfert léger devra être fonctionnel à compter du mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Régie du Bâtiment prévoit dans ses lois et règlements que toute municipalité peut être maître d'œuvre d'un tel projet;

POUR CES RAISONS:

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Et Que.

La résolution 16-04-18064 soit et est modifiée à l'effet de ne retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées, considérant que le seul soumissionnaire conforme a déposé une soumission qui excède largement l'estimation prévue au projet ;

Et Que,

Les membres du Conseil autorisent l'exécution des travaux, en régie interne, pour le site de transfert léger;

Et Que,

Les membres du Conseil autorisent le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un mur de soutènement et autres travaux reliés au béton.

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Compte rendu des Travaux publics

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu des Travaux publics.

7.2 16-05-18062 Location d'une pelle mécanique

ATTENDU QU'au cours des prochains mois, des travaux de voirie sont nécessaires, ainsi que la construction du site de transfert léger;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent une dépense nette globale de 20 997.48\$ pour la location d'une pelle mécanique au coût de 5 748,75\$ taxes incluses par mois, pour un maximum de 160 heures par mois, durant une période de 4 mois.

Adoptée.

7.3 16-05-18063 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le Conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

Pour ces motifs,

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu de la Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de la Sécurité publique.

8.2 16-05-18064 Modification du règlement 9-1-1 (12-2009)

ATTENDU la nouvelle imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil décrètent de ce qui suit :

- 1. L'article 2 du règlement 12-2009 est remplacé par le suivant :
 - 2. À compter du 1^{er} août 2016, une taxe est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois, par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilignes, autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
- 2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Compte rendu de service d'Urbanisme et environnement

9.2 16-05-18065 Intentions - tarification des accès aux lacs

ATTENDU QUE par le règlement 2015-03, concernant l'accès aux lacs, un tarif pour la descente des embarcations et un coût de la vignette et des permis d'accès sont prévus aux articles 9 et 10;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les tarifs prévus audit règlement;

ATTENDU QUE de la publicité sera faite à cet égard;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Pour 2016, le Conseil dépose un projet de règlement relatif à ses intentions quant aux nouveaux tarifs pour les droits d'accès aux lacs qui s'établiront comme suit :

Moins de 23 pi.:	25.00\$
23 pi.:	35.00\$
24 pi.:	45.00\$
25 pi.:	55.00\$
26 pi.:	65.00\$
27 pi.:	75.00\$
28 à 30 pi.:	85.00\$
Wakeboard:	120.00\$

Que,

Les frais d'inspection et le lavage ne seront pas inclus dans les tarifs précités et que les taxes seront en sus.

Et que,

Pour les contribuables de la Municipalité de Duhamel, la vignette de bateaux, pour l'année 2016, sera gratuite pour les deux premières embarcations, alors que la vignette requise pour la troisième embarcation sera imposée au coût 15\$ chacune.

Adoptée.

9.3 Avis de motion : Modification du règlement relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination de nos lacs habités, à l'accès aux lacs et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations (2015-03)

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Gaétan Lalande de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination de nos lacs habités, à l'accès aux lacs, afin de prévoir qu'à l'avenir, les tarifs pour la descente des embarcations soient modifiés par résolution. Il y aura dispense de lecture.

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Compte rendu du service des Loisirs, culture et tourisme

10.2 16-05-18066 Abroger résolution numéro 16-04-18042 Demande de subventions pour des œuvres d'art de Mélodie Coutou

ATTENDU QUE les subventions envisagées pour la concrétisation du projet d'œuvres d'art de Mélodie Coutou ne suffiront pas à couvrir les frais du projet précité;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil abrogent la résolution numéro 16-04-18042 intitulée « Demande de subventions pour le projet de clôture complétant le mur des rouleaux de mémoire ».

Adoptée.

10.3 16-05-18067 Engagement d'un groupe de musique dans le cadre de la fête nationale

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise madame Martine Caron à signer, pour et au nom du de la Municipalité de Duhamel, le contrat d'engagement du groupe « Le diable à cinq », au montant de 950\$, dans le cadre des festivités de la Fête nationale qui se tiendra le 24 juin prochain, sur la plage de la SEPAQ.

Adoptée.

11. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

12. VARIA

12. 16-05-18068 - Modification de l'entente Rallye Défi

Considérant l'entente 2014-2017 prévue à la résolution numéro 14-02-17331 *Appui pour le Rallye Défi*;

Considérant la demande de l'organisation d'ajouter à cette entente l'utilisation de deux autres chemins, le chemin du club des douze et le chemin des Lacs ;

Il est résolu à l'unanimité

Que.

Le Conseil autorise l'utilisation du chemin du Club des douze, le vendredi, et le chemin des Lacs, le samedi, pour la tenue de l'édition 2016 et 2017 du Rallye Défi, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues à la précédente entente.

Adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. 16-05-18069 Fermeture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine	à	21	h	15
------------------------	---	----	---	----

David Pharand	Claire Dinel
Maire	Directrice générale